

Séance du vendredi 01 mars 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, le vendredi 01 mars 2019 à 19 heures 15, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Laurent ALLART, Maire.

- Présents : Laurent ALLART, Jean-Marie AMBLOT, Laurent MASSY, Alain HAUET, Vincent BUDA
- Absents : Adrien MEREAU, Jean-Luc MULLER, Christophe LOCHERON, Cathy BRANCOURT
- Secrétaire de séance : M. Vincent BUDA

La séance est ouverte à 19 heures 15 sous la présidence de monsieur Laurent ALLART, Maire.

Lecture et approbation du procès-verbal de la séance précédente

Lecture faite, l'assemblée adopte sans observation ni modification le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2018.

Convention avec Enedis

Monsieur Le Maire informe le conseil que dans le cadre de l'enfouissement du réseau électrique de distribution publique les travaux réalisés par ENEDIS doivent emprunter une de nos propriétés.

L'installation d'un poste de transformation de courant électrique et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité se feront sur la parcelle cadastré C0078 situé à La Meldeuse.

Ces opérations doivent faire l'objet d'une convention de servitude (parcelles C0078 La Meldeuse et C0286 Le Chemin De Laon), ainsi que d'une convention de mise à disposition, actant la mise en place de cet ouvrage et les modalités techniques en résultant.

Le conseil Municipal à l'unanimité des membres décide :

- 1.- d'autoriser ENEDIS à installer un poste de transformation de courant électrique
- 2.- d'autoriser M. le Maire à signer la convention de servitude et la convention de mise à disposition.

Les conventions seront annexées à la présente délibération

ADICA : Convention assistance technique et administrative création d'un logement communal dans l'ancienne école

Monsieur Le Maire informe le conseil que pour la création d'un logement communal dans l'ancienne école sis Rue Charles de Gaulle l'ADICA propose la signature d'une convention pour assistance technique et administrative.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents :

- D'autoriser le maire à signer la convention de prestations avec l'ADICA ;
- De nommer le maire représentant du pouvoir adjudicateur ;

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de MAUREGNY-EN-HAYE

- D'autoriser le maire à signer toutes les pièces du marché pour un montant prévisionnel inférieur à 90 000€ HT, comme le prévoit l'article L. 2122.21.1 du code des collectivités territoriales ;
- D'engager une passation du marché selon la procédure adaptée conformément à l'article 27 du décret 2016-360 du 25/03/2016 ;
- Que l'appel public à la concurrence sera formalisé par une publication du dossier de consultation sur le profil acheteur de la commune ;

Que le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères indiqués dans le règlement de consultation.

Convention avec la SANEF

Monsieur Le Maire informe le conseil de la réception d'un courrier de la SANEF concernant l'ouvrage A26 PS 223.3 indiquant que depuis sa construction aucune convention n'a été signée il propose une régularisation de cette situation.

Monsieur Le Maire donne lecture de la convention.

Après en avoir délibéré le conseil municipal refuse à l'unanimité la signature de cette convention.

USEDA : Adhésion au groupement de commande pour l'achat d'électricité

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes d'achat d'électricité ci-jointe en annexe,

Le coordonnateur du groupement est l'USEDA (Union des secteurs d'énergie du département de l'Aisne)

La commission d'appels d'offres du groupement sera celle de l'USEDA, coordonnateur du groupement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, annexée à la présente délibération,
- D'autoriser l'adhésion de la collectivité au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité,
- D'autoriser le Maire à signer la convention de groupement,
- D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes d'achat d'électricité pour le compte de la collectivité, et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.
- S'engage à verser au coordonnateur la somme de 0€15 par habitants.

Subventions aux associations 2019

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres, d'attribuer aux associations actives les subventions suivantes pour 2019 :

ACCA :	800€
Le souvenir Français :	50€
Club du 3ème Age :	200€
Total :	1 050€

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de MAUREGNY-EN-HAYE

Demande de subvention pour les travaux de réhabilitation de l'ancienne école en logement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Sollicite de l'Etat l'octroi d'une subvention au titre du DSIL au taux de 22% soit :

S'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions selon le plan financier prévisionnel suivant et à inscrire les crédits nécessaires au budget.

Montants TTC de l'opération :	126 213€26
Montant HT de l'opération :	109 976€13
DETR : 45% :	49 489€25
API :13 % :	14 296€89
DSIL 22% :	24 194€74
Reste à charge de la Commune :	21 995€25

Demandes de subventions pour les travaux Aménagement paysager création parking rue de la croix

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Sollicite de l'Etat l'octroi d'une subvention au titre de l'APV au taux de 35% et au titre de la DETR au taux de 45% soit :

S'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions selon le plan financier prévisionnel suivant et à inscrire les crédits nécessaires au budget.

Montants TTC de l'opération :	17 882€64
Montant HT de l'opération :	14 902€20
APV : 35% :	5 215€77
DETR : 45 % :	6 705€99

Reste à charge de la Commune : 2 980€44

Reste à charge de la Commune : 000€00

Demandes de subvention pour les travaux de voirie route de Marchais, rue Charles de Gaulle, rue du chemin de Festieux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Sollicite de l'Etat l'octroi d'une subvention au titre de l'APV au taux de 53%.

S'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions selon le plan financier prévisionnel suivant et à inscrire les crédits nécessaires au budget.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de MAUREGNY-EN-HAYE

Montants TTC de l'opération :	23 976€00
Montant HT de l'opération :	19 980€00
APV : 53% :	10 589€40
Reste à charge de la Commune :	9 390€00

Délibération constructions nouvelles

Le Maire informe le conseil municipal que des demandes de construction et de changement de destination ont été formulées et nécessiteront la rédaction de délibérations en vue de porter les projets pour l'intérêt communal.

Délibération CRE

Le maire informe le conseil municipal que le projet de revitalisation et de cession du CRE à l'euro symbolique est en bonne voie d'achèvement. Lors du prochain communal, il conviendra de se positionner sur le devenir de ce projet.

Questions / Points divers

- Monsieur Le Maire informe le conseil de la réouverture d'une classe à Mauregny-En-Haye à compter de septembre. Des travaux de rafraichissement de la classe sont à prévoir.
- Mardi 07/05/2019 ouverture des vestiaires du stade de foot

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de MAUREGNY-EN-HAYE

Laurent ALLART,
Maire

Laurent MASSY

Vincent BUDA
Secrétaire de séance

Jean-Marie AMBLOT

Alain HAUET